

## Lutter contre le terrorisme



**Le terrorisme a franchi un seuil historique et changé d'échelle** avec les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. Il est devenu possible de frapper **au cœur de tous les pays, à une échelle de violence sans précédent.**

Cette radicalisation de la violence à l'échelle mondiale en fait **l'une des menaces majeures pour les années à venir.** Elle impose une transformation des stratégies de défense et de sécurité.

**Sur le territoire européen,** les attentats-suicide qui ont frappé Madrid (2004) et Londres (2005) ont marqué un tournant dans **l'ampleur, la diffusion, les modes opératoires et l'efficacité des réseaux terroristes.**

Le risque le plus grave actuellement identifié est celui d'une **attaque terroriste majeure** sur le territoire européen, utilisant des **moyens non conventionnels**, de type nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC), **couplés à une situation de guerre** dans l'une des zones d'intérêt stratégique pour l'Europe.

Le **djihadisme** est une source du terrorisme qui demeurera pour de longues années encore **l'une des principales menaces physiques** dirigées contre l'Europe et ses ressortissants dans le monde.

**La France** est directement confrontée à ce type de terrorisme ; **Al Qaïda**, et sa déclinaison nord-africaine **Al Qaïda au Maghreb islamique** (ex-GSPC), l'ont nommément désignée comme **une cible à atteindre.**

Parallèlement, **des actions terroristes soutenues par un Etat** ne peuvent être écartées dans les années à venir. La France a déjà eu à en subir les effets dans le passé. Le territoire et la population pourraient de nouveau être exposés à ce type de menace.

Devant l'ampleur de la menace, le Livre Blanc souligne le **rôle indispensable du renseignement** pour prévenir et contrecarrer ce type d'actions. Ce travail de connaissance et d'anticipation doit être mené en priorité sur **les axes stratégiques, qui vont de l'Atlantique à l'Océan indien** et qui comprend également **l'Afrique de l'ouest et l'Afrique sahélienne.**

Le **dispositif français de lutte contre le terrorisme** repose sur l'action :

- de la **police nationale** (avec en particulier un rôle pivot assuré sur le plan opérationnel par l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste - UCLAT),
- des **services de renseignement**, tant **intérieur** (la Direction centrale du renseignement intérieur - DCRI) qu'**extérieur** (la Direction générale de la sécurité extérieure – DGSE),
- des **services spécialisés sur les questions douanières et financières** (la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières –DNRED- et le service Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins- TRACFIN).

Ce dispositif repose également sur l'intervention à l'extérieur du territoire d'**unités militaires spécialisées**.

La protection de la population et la préservation de l'intégrité du territoire face à la menace terroriste impliquent de :

- **prévenir le risque**, en surveillant, détectant et neutralisant les flux dangereux de personnes et de biens, et en protégeant le territoire des intrusions. Compte tenu de l'ampleur des attaques possibles dans le domaine radiologique, biologique ou chimique, le Livre blanc souligne la nécessité de **mettre un terme à l'insuffisance des capacités de détection, d'analyse et de réaction** dans ce domaine ;
- **protéger les espaces particulièrement vulnérables**, les réseaux de transport aérien, terrestres et maritime, les infrastructures vitales du pays et les systèmes informatiques sensibles ;
- **toujours précéder la progression de la menace**, en développant une supériorité technologique dans les domaines de la protection contre les risques NRBC, la détection des explosifs, le contrôle des flux de communication, la vidéosurveillance, la protection des systèmes d'information et la biométrie.

**Au niveau européen**, il est nécessaire que l'action de l'Union soit **intensifiée**, grâce à :

- une **évaluation commune et régulière de la menace** ;
- l'organisation d'exercices conjoints entre Etats frontaliers, faisant intervenir l'ensemble de la chaîne de décision, d'intervention et de communication ;
- la mise au point par **l'industrie européenne de techniques de détection et de protection**, la biométrie, la recherche de nouveaux vaccins ;
- la préparation à des **attaques terroristes non conventionnelles** : surveillance des marchandises, détection de matières dangereuses, protection des transports et politique de communication ;
- la mise en place de **systèmes inter opérables d'alerte et de bases de données de gestion de crise**, et l'amélioration des **bases de données sur les réseaux terroristes** et le contrôle des explosifs ou des armes ;
- la réflexion sur une **législation spécifique pour les situations de crise grave** ;
- le renforcement du volet anti-terrorisme dans les **relations extérieures de l'Union**.